

Message N° 2021/9 du Conseil communal au Conseil général
du 14 décembre 2021

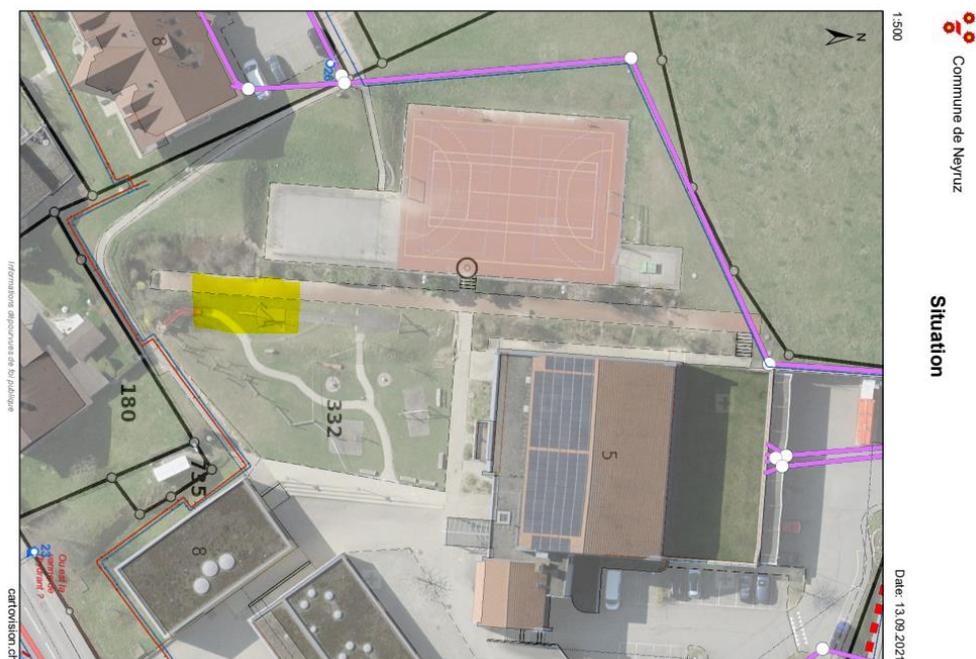
Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire

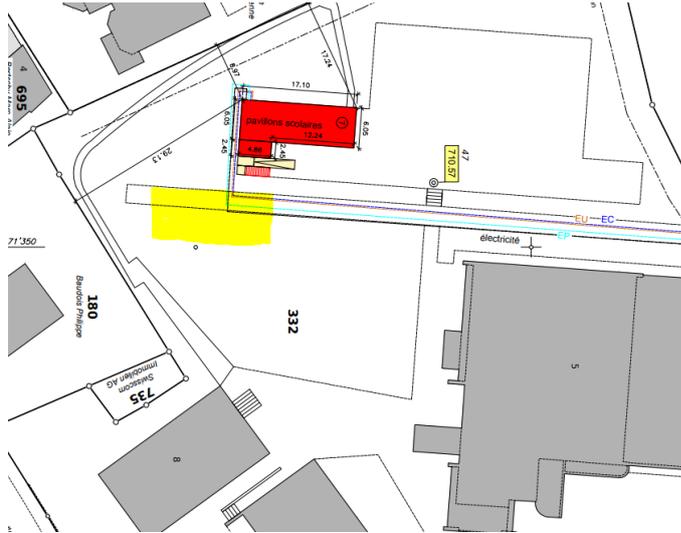
1. Introduction

Selon les prévisions d'effectifs scolaires 2021 à 2025 pour la commune de Neyruz, l'inscription d'environ 40 nouveaux élèves est prévue jusqu'en 2025. Afin de combler les effectifs à moyen terme, la Commune de Neyruz se doit de construire deux pavillons supplémentaires pour la rentrée 2022-2023.

2. Description

Avec la collaboration d'un groupe de travail et d'utilisateurs, le Conseil communal a déterminé l'emplacement de ces futurs pavillons. Ils seront installés sur l'actuelle place des 50 mètres où il y a la tyrolienne (cf. images ci-dessous, rectangle jaune). Cela permettra de regrouper les 4 pavillons ensemble (les 2 nouveaux avec les existants). La surface de la place de jeux sera néanmoins légèrement réduite. Une autre option pour la pose de ces deux pavillons aurait été en dessus de la place rouge. Mais les conduites passant à cet endroit rendent impossible tous aménagements.





Soucieuse du développement durable, la Commune de Neyruz a effectué plusieurs recherches pour se procurer des pavillons en bois. Malheureusement, par manque de disponibilité pour la rentrée 2022 du côté des constructeurs et spécialistes, cette option a dû être abandonnée. Les futurs pavillons seront en métal, similaires à ceux de 2020. La mise à l'enquête est prévue dès que possible et la pose des pavillons est prévue pour l'été 2022.

3. Demande de crédit et financement

Un crédit de CHF 400'000.00 TTC est demandé. Il sera alloué à une entreprise spécialisée dans les pavillons scolaires selon la procédure de gré-à-gré.

Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

Frais financiers du crédit :				
Intérêts passifs sur emprunt	400'000.00	1.00%	+	4'000.00
Amortissement annuel comptable PA	400'000.00	20.00%	+	80'000.00
Total des frais financiers				84'000.00

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 8 novembre 2021.

Le Conseil communal